



Heures non faites, sont-elles préjudiciables ?

Par **lilas poquet**, le **09/05/2022** à **14:14**

Bonjour,
Je suis agent d'entretien et animatrice périscolaire. J'ouvre l'école à 7 h le matin pour l'accueil et je fini à 8h30 pour reprendre à 11 h. J'ai demandé à ma hiérarchie de ne plus faire ce péri-scolaire du matin pour des raisons de santé. Ils me disent ne pas pouvoir me mettre cette 1 h 30 ailleurs et veulent me compter ces heures en heures non faites. Vais-je leur devoir ces heures ? Et ont ils le droit que les intituler non faites alors que ma santé qui m'oblige à vouloir arrêter ?
Merci.

Par **morobar**, le **10/05/2022** à **14:40**

Bonjour,
[quote]nalors que ma santé qui m oblige à vouloir arrêter.[/quote]
C'est le médecin du travail qui donne un avis médical d'aptitude totale, partielle voire d'inaptitude.